

## Bourses pour étudiants autochtones ou de descendance autochtone de l'Ontario

20 bourses de 1250 \$

Le gouvernement de l'Ontario a créé une bourse pour les étudiants ontariens autochtones ou de descendance autochtone. Cette bourse vient en aide à ces étudiants qui démontrent un besoin financier et qui sont résidents de l'Ontario. *Le Service d'aide financière aux étudiants (SAFE) de La Cité* émettra 20 bourses de 1250 \$

### Critères d'admissibilité :

- ✓ Être résident de l'Ontario (selon la définition du Régime d'aide financière aux étudiant de l'Ontario);
- ✓ Être citoyen canadien, résident permanent ou personne protégée au sens du paragraphe 95(2) de la *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés* du Canada; Être autochtone ou de descendance autochtone du Canada, au sens de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ou reconnaître votre appartenance à l'un des groupes suivants ; Premières Nations (avec ou sans statut), Métis, Inuit
- ✓ Être inscrit dans un programme d'études à La Cité (Temps plein, Temps Partiel, Apprentissage)
- ✓ Avoir un besoin financier équivalent ou supérieur au montant de la bourse.

### Comment postuler :

- ✓ Rédiger une lettre d'une page (dactylographiée) expliquant l'importance des études postsecondaires et l'apport que votre diplôme ou certificat aura dans votre communauté;
- ✓ Remplir votre grille budgétaire au verso de la demande.

**Votre demande doit être remise au plus tard le 4 février 2015, 16h.**  
**Toute demande jugée incomplète ou en retard sera rejetée.**

Un comité de sélection choisira les 20 récipiendaires. Nous communiquerons seulement avec les candidats sélectionnés. La remise des bourses se fera avant la fin du mois de janvier 2015.

Veuillez remettre votre dossier complété au : **Service d'aide financière aux étudiants (SAFE) de La Cité, pièce A1130 ou par télécopieur au 613 742-2453.**

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro d'étudiant : \_\_\_\_\_ NAS : \_\_\_\_\_

Nom du programme : \_\_\_\_\_

Étape : \_\_\_\_\_

Je suis résident de l'Ontario depuis ma naissance : Oui  Non

Si vous avez coché non, veuillez indiquer la date de votre arrivée : \_\_\_\_\_

Vous identifiez-vous comme une ou un Autochtone du Canada au sens de la *Loi constitutionnelle de 1982*, c'est-à-dire comme une personne de culture ou d'ascendance des Premières Nations (avec ou sans statut), Métis ou Inuits :

Oui  Non

Reconnaissez-vous votre appartenance à l'un des groupes suivants? Veuillez cocher tous les choix qui s'appliquent :

Premières Nations (avec ou sans statut)  Métis  Inuit

Autre (p. ex. Kanien'kehá:ka, Anishinaabe, statut d'Indien du Traité n° 3)

\_\_\_\_\_

Je préfère ne pas répondre

Je, \_\_\_\_\_ (votre nom) déclare que les renseignements fournis dans la grille budgétaires sont exacts et complets.

**Fonds des bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones ou de descendance autochtones**

« Je déclare être une personne autochtone au sens de la politique d'auto-identification des autochtones de mon établissement et m'être identifié comme tel. Par cette déclaration, je reconnais mon appartenance aux premiers peuples du Canada, à savoir, de façon générale, les Premières Nations, les Métis, les Inuits, les Indigènes, les Autochtones ou, plus spécifiquement, ma communauté ou ma Nation d'origine. »

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Important**

Le collège se réserve le droit de demander des pièces justificatives pour les dépenses et revenus énumérés au verso.

### **Grille budgétaire**

Votre budget est calculé en fonction de votre période d'études 2014-15. Veuillez sélectionner le nombre de semaines qui s'appliquent à vous.

- |                       |                             |             |
|-----------------------|-----------------------------|-------------|
| <input type="radio"/> | Septembre 2014 – avril 2015 | 35 semaines |
| <input type="radio"/> | Septembre 2014 – août 2015  | 51 semaines |
| <input type="radio"/> | Janvier 2015 – août 2015    | 35 semaines |

### **REVENUS durant les études**

Revenu d'emploi	\$
Aide financière du RAFÉO	\$
- Prêts	
- Bourses	
Autres bourses ou subventions	\$
Autres revenus	\$
- Prestation familiale	
- Chômage	
- Assistance sociale	
- Contribution d'un conseil de bande	
Contribution des parents	\$
Contribution du conjoint	\$
Autres (précisez)	\$

### **TOTAL DES REVENUS (A)**

\$

### **DÉPENSES durant les études**

Frais d'études	\$
Livres et fournitures	\$
Logement	\$
Chauffage / eau / électricité	\$
Véhicule (paiement et entretien)	\$
Stationnement à La Cité	\$
Assurance (auto / vie / maison)	\$
Passe d'autobus	\$
Câble / Internet	\$
Téléphone	\$
Alimentation	\$
Soins médicaux et dentaires	\$
Soins personnels	\$
Frais de garde	\$
Autres (précisez)	\$

### **TOTAL DES DÉPENSES (B)**

\$

### **BESOIN NET : (A-B)**

\$

### **AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le Ministère) a alloué à votre collège ou université les fonds nécessaires à l'administration des Bourses ontariennes pour les étudiantes et étudiants de première génération et du Fonds des bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones (les programmes de bourses). L'allocation de ces fonds est conditionnelle à la communication par votre établissement au Ministère de vos coordonnées, du montant de bourses reçu et de la date à laquelle il vous a été accordé, de votre période d'études et des renseignements concernant votre admissibilité aux programmes de bourses. Ces renseignements personnels seront utilisés par le Ministère pour administrer et financer les programmes de bourses. Ils serviront également à établir le montant minimal d'aide financière que votre établissement est tenu de vous accorder en vertu de la Garantie d'accès aux études (la Garantie) ainsi qu'à administrer et à financer cette Garantie.

Si vous présentez une demande d'aide financière au RAFÉO, vos renseignements personnels seront utilisés pour mettre à jour votre dossier du RAFÉO, y compris le revenu que vous avez déclaré.

Par administration, on entend : la publication de l'information sur l'administration et le financement des programmes de bourses et de la Garantie; la surveillance et la vérification des activités de l'établissement ou de ses agents autorisés pour veiller à ce qu'ils administrent les programmes de bourses comme il se doit; la gestion du risque et des erreurs de même que la vérification et l'évaluation de la qualité; l'analyse et l'évaluation des politiques portant sur tous les aspects de l'aide financière aux étudiants ainsi que la recherche dans ce domaine. Le financement comprend la planification, l'organisation et la prestation du financement des programmes de bourses et de la Garantie.

Le Ministère administre les programmes de bourses et la Garantie en vertu de la Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M.19 (version modifiée). Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur de l'aide financière aux étudiantes et étudiants du ministère de la Formation et des Collèges et Universités en écrivant au 189 Red River Road, 4e étage, case postale 4500, Thunder Bay, Ontario P7B 6G9.

Signature de l'étudiant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_